

ANNEXES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Tour de L'Erdre DINGHY 12

Du samedi 05 avril 2025 au Dimanche 06 avril 2025

Port Breton

Grade 5A

Organiser par :
Le Sport Nautique de l'Ouest



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau à porter de voix du bateau comité. Pour annoncer son intention le comité de course affichera les pavillons L sur C.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au club house.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au bord de l'Erdre face à la terrasse du club.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 20 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe
05 Avril 2025	DINGHY 12
06 Avril 2025	

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est :

Date	Heure 1ere course	Heure Briefing
05 Avril 2025	13h30	13h00
06 Avril 2025	10h00	9h30

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon DINGHY 12

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE de l'avis de course.

9. LES PARCOURS

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer sur le tableau situé sur le côté bâbord du bateau comité. Les parcours sont consultables sur le site du club à l'adresse suivante : <https://www.snonantes.fr/regates-habitable-parcours-inscrip>

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Arrivée
Bouée jaune ou blanche	Bouée cylindrique jaune	Bouée rouge avec un Pavillon Bleu sur hampe ou une bouée cylindrique jaune

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour la classe DINGHY 12, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P peut s'appliquer, modifiée comme suit :
- 15.2.1 Pour la classe DINGHY 12, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
DINGHY 12	20 minutes	30 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au club house.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au 1^{er} étage du bâtiment accueil. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18. CLASSEMENT

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées

- (a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand quatre courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

26. PRIX

Des prix seront distribués à la discrétion de l'organisateur

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Nicolas MONSTERLEET

Président du jury : Hervé LE GAC

Commissaire aux résultats : Nicole PINCEMY

Jeune Arbitre : Clément MARE

Adjointe au comité de course : Cécile COUTANT